

COMPTE RENDU

DECVP 2020-227 (R. CHARBONNIER) : **Mission SPS renouvellement des prétraitements de la station d'épuration Les Rochelets.** Le marché a été attribué à QUALICONSULT SECURITE SAS pour un montant de 1.170,00 € HT soit 1.404,00 € TTC.

DECVP 2020-228 (R. CHARBONNIER) : **Contrôle technique – Renouvellement des prétraitements de la station d'épuration Les Rochelets.** Le marché a été attribué à QUALICONSULT SASU pour un montant de 1.860,00 € HT soit 2.232,00 € TTC.

DECVP 2020-229 (R. CHARBONNIER) : **Contrôles périodiques des installations gaz et électriques des bâtiments de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire – Attribution de marché.** L'accord-cadre conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2020 et renouvelable 3 fois, est attribué à l'entreprise APAVE NORD OUEST SAS pour un montant annuel de 1 519,90 € HT soit 1 823,88 € TTC.

DECVP 2020-230 (R. CHARBONNIER) : **Eaux usées - Assainissement non collectif - Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à M. Boutin Yves.** Il est attribué à BOUTIN Yves une subvention pour la réhabilitation de son assainissement non collectif, à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 7264,64 €. En cas d'évolution du montant des travaux suite à la réception de la facture et, après examen par les Services Techniques Communautaires, Monsieur Raymond CHARBONNIER est autorisé à modifier le montant des aides accordées dans la limite de plus 10% du montant initial.

DECVP 2020-231 (R. CHARBONNIER) : **Programme d'intérêt général (PIG) "Habiter mieux en Pays de Retz" - Attribution d'une subvention à Madame BELLAIN TAPIERO Céline.** Il est attribué à Madame BELLAIN-TAPIERO Céline, une subvention au titre des travaux d'amélioration énergétique de son logement, d'un montant de 500 €.

DECVP 2020-232 (R. CHERAUD) : **Nouvelle convention d'utilisation du complexe aquatique intercommunal Aquajade pour l'année 2020-2021 pour l'association sportive O2N2.** Suite à une erreur matérielle intervenue sur la durée du créneau horaire d'utilisation des lignes d'eau, sur la décision de Bureau n°2020-225 du 29 juillet 2020, cette décision est abrogée et une nouvelle convention est approuvée pour l'année 2020-2021.

DECVP 2020-233 (R. CHARBONNIER) : **Révision du Plan de Zonage d'assainissement des eaux usées pour la CCSE - Attribution du marché.** La consultation d'entreprises, organisée selon les dispositions des articles R.2123-1 et R.2123-4 du décret n° 2018-1075 relatif au code de la commande publique, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence dans le Ouest France le 8/7/2020 et sur la plate-forme de dématérialisation Achat Public le 3/7/2020. Le marché a été attribué à ALTEREO pour un montant de 28 689,00 € HT soit 34 426,80 € TTC.

DECVP 2020-270 (S. GAUTREAU) : **Programme d'intérêt général (PIG) "Habiter mieux en Pays de Retz" - Attribution d'une subvention à Madame BOUCHARD Sylvie.** Il est attribué à Madame BOUCHARD Sylvie, une subvention au titre des travaux d'amélioration énergétique de son logement, d'un montant de 500 €.

DECVP 2020-271 (S. GAUTREAU) : **Programme d'intérêt général (PIG) "Habiter mieux en Pays de Retz" - Attribution d'une subvention à Monsieur DABIN Morgan.** Il est attribué à Monsieur DABIN Morgan, une subvention au titre des travaux d'amélioration énergétique de son logement, d'un montant de 500 €.

DECVP 2020-272 (S. GAUTREAU) : **Programme d'intérêt général (PIG) "Habiter mieux en Pays de Retz" - Attribution d'une subvention à Madame DUCLOS Valérie.** Il est attribué à Madame DUCLOS Valérie, une subvention au titre des travaux d'amélioration énergétique de son logement, d'un montant de 500 €.

DECVP 2020-273 (S. GAUTREAU) : **Programme d'intérêt général (PIG) "Habiter mieux en Pays de Retz" - Attribution d'une subvention à Monsieur PENNANEAC'H Jacques.** Il est attribué à Monsieur PENNANEAC'H Jacques, une subvention au titre des travaux d'amélioration énergétique de son logement, d'un montant de 500 €.

DECVP 2020-274 (R. CHARBONNIER) : **Eaux usées - Assainissement non collectif - Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Madame GUILLOT Fabienne.** Une subvention pour la réhabilitation de son assainissement non collectif, à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux lui est accordée. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 6581,78 €. En cas d'évolution du montant des travaux suite à la réception de la facture et, après examen par les Services Techniques Communautaires, Monsieur Raymond CHARBONNIER est autorisé à modifier le montant des aides accordées dans la limite de plus 10% du montant initial.